

La pandémie à Covid 19 a engendré un dérèglement sans précédent des systèmes économiques et sociaux, entraînant du coup, un changement des habitudes et des méthodes de travail des administrations publiques et des entreprises.

Face à cette crise, les Organisations internationales, les Etats et les structures privées proposent, outre des ébauches de sortie de crise, de nouveaux modes de gestion des activités.

C'est ainsi que l'Organisation mondiale des Douanes, pour l'édition 2021 de la Journée internationale, invite ses membres à une adaptation de stratégies à travers la thématique s'énonçant comme suit : « **Résilience, Relance, Renouveau : la Douane au service d'une chaîne logistique durable** ».

Pour les Douanes sénégalaises, une stratégie inspirée du Programme de Résilience économique et sociale (PRES) ainsi que du Programme de Relance de l'Economie nationale (PREN) est en train d'être déroulée pour assurer notamment **la durabilité de la chaîne logistique**.

Aussi, s'agit-il de mettre en exergue la place centrale qu'occupent les Personnes dans ladite stratégie ainsi que les efforts entrepris, au titre de la Résilience et de la Relance, dans la dynamique de continuité des réformes informatiques et de l'adoption des technologies de pointe.

I. La Résilience en plaçant les personnes au cœur du changement.

La Direction générale des Douanes a élaboré un plan de protection du personnel des Douanes et un plan d'actions, en application des mesures contenues dans le Plan de Résilience économique et sociale (PRES) mis en place par le Président de la République.

A. La Résilience par la réorganisation du service

1. les mesures de protection du personnel des Douanes

Il a été édicté par la Direction générale des Douanes une panoplie de mesures relatives à l'organisation et l'exécution du service, dans le contexte de la pandémie à Covid- 19 :

- organisation de roulements hebdomadaires des agents en équipes dans les unités chargées des opérations commerciales ;
- renforcement de la dématérialisation des procédures douanières pour réduire au strict minimum la présence physique des usagers.
- adoption du télé travail pour les agents dont la présence n'est pas indispensable, afin de limiter les contacts ;
- respect strict des consignes d'hygiène et de sécurité (dispositifs de lavage des mains, thermo flash) ;
- dotation régulière en masques et solutions hydro alcooliques ;

De même, a été défini, à la lumière des recommandations du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, un protocole de contrôle et de prise en charge des agents des Douanes qui présenteraient des symptômes de la maladie.

2. Le réaménagement des horaires de travail

Il s'agit principalement du décret n° 2020-875 du 25 mars 2020, portant réaménagement, à titre provisoire, des horaires de travail dans les services administratifs de l'Etat. Ce décret fait suite à la proclamation, par le Président de la République de l'état d'urgence suivant décret n° 2020-830 du 25 mars 2020.

B. L'adoption de mesures fiscales et douanières au profit des entreprises

Le Président de la République, à travers le PRES, a pris, par ordonnances, des mesures de renonciation et de rééchelonnement des charges fiscales et douanières.

En effet, en application de l'ordonnance n°003-2020 du 23 avril 2020, il a été admis en franchise des droits et taxes, l'importation de matériels et équipements sanitaires destinés à la lutte contre la pandémie du COVID-19.

Aussi, la Direction générale des Douanes a-t-elle élaboré un plan d'actions pour la mise en œuvre du PRES qui s'articule autour de (14) points dont les plus saillants sont :

- le différé de paiement de la TVA, suspendue au titre du code des investissements, de 12 à 24 mois ;
- la suspension ou remise de pénalités de 25 à 50 % au profit des opérateurs économiques durement impactés par la COVID-19 ;
- la prorogation des titres d'exonération pour tous les projets impactés par la pandémie ;
- la facilitation des opérations de dédouanement, par la mise en branle des autorisations ou déclarations d'enlèvement provisoire (APE et DEP) sans consignation des droits et taxes d'entrée au profit exclusif des opérateurs économiques ayant une garantie de représentation et un passé fiscal non entamé lorsqu'ils importent des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques ou des hydrocarbures.

II. La Relance par le renforcement de la collaboration et du partenariat.

La pandémie à COVID-19 a révélé à toutes les nations le caractère essentiel d'un monde d'interdépendances. Pour concourir à la relance de l'économie, la collaboration de la Douane avec les Forces de Défense et de Santé et services présents à la frontière d'une part, et le Secteur privé, d'autre part, a été renforcée.

A cet égard, s'inspirant des programmes déjà lancés et des chantiers ouverts par l'OMD, la Direction générale des Douanes, à travers, la Gestion coordonnée des frontières (GCF), le Programme d'Opérateur économique agréé et les Normes pour le commerce électronique transfrontalier, participe à la relance de l'économie.

A. la Gestion coordonnée des frontières (GCF)

La GCF peut être définie comme « *une démarche coordonnée par des organismes de contrôle aux frontières, à la fois nationale et internationale, dans le but de la recherche d'une plus grande efficacité de la gestion du commerce et des voyages, tout en maintenant un équilibre avec les exigences de conformité* ».

Il convient de souligner que l'Administration des Douanes a renforcé sa collaboration avec les Forces de défense et de sécurité présentes aux frontières pour tenir compte du contexte actuel.

Au niveau des frontières terrestres, la Douane a intégré **un dispositif dit de Postes avancés avec les agents du Ministère de la Santé, et de la Police des frontières**. Ce dispositif permet d'assurer la continuité et la fluidité des mouvements de personnes et marchandises tout en mettant un accent particulier sur le respect des mesures sanitaires liées à la pandémie.

Cet élan de coordination est une réalité au **niveau des frontières aériennes**. En effet, la Subdivision des Douanes de AIBD, est conviée, depuis mai 2020, aux réunions hebdomadaires virtuelles sur le suivi de l'effectivité des mesures sanitaires. D'ailleurs, le **service de contrôle sanitaire aux frontières aériennes (CSFA)** a déroulé, au profit des acteurs aéroportuaires, une sensibilisation sur les techniques de protection individuelle et les procédures de détection et de notification de la maladie.

Le même dispositif de collaboration est également observé **au niveau des frontières maritimes**, notamment du Port autonome de Dakar où le Service national d'Hygiène intervient en premier, avant les actions des autres Forces de Défense et de Sécurité ainsi que des administrations partenaires.

Au plan international, l'Administration des Douanes a pris part à l'atelier transfrontalier de Renforcement de la préparation et de la riposte contre la pandémie aux frontières entre le Sénégal et la Gambie, du 23 au 26 Novembre 2020, à Farafégné (Gambie). Cette rencontre avait pour objectif d'optimiser la gestion de la pandémie, par le biais d'un partage d'expériences entre les acteurs (Douane, Police - santé).

Ces activités des FDS et des agents de la santé, tant au niveau nationale qu'internationale, participent à mieux optimiser les contrôles respectifs des différentes parties prenantes, aux fins de la durabilité de la chaîne logistique.

B. La mise en place du programme d'Opérateur économique agréé

Le programme d'Opérateur économique agréé est une facilité accordée aux entreprises suivant **des critères de sélectivité relatifs à la sûreté et la sécurité** pour fluidifier davantage la chaîne logistique. Il a pour fondement le Cadre des Normes SAFE de l'OMC institué par l'Accord pour la Facilitation des échanges (AFE) que le Sénégal a ratifié en 2016. Il se positionne comme le point d'achèvement du Programme des Partenaires privilégiés mis en place, depuis une décennie, par la Direction générale des Douanes. Durant cette période, plusieurs entreprises ont été

agréées. Elles bénéficient des avantages tels que la délivrance de bons à enlever automatique dès enregistrement de la déclaration, une procédure accélérée d'enlèvement.

Aujourd'hui, la dynamique de l'Administration des Douanes de migrer vers l'OEA, traduit sa détermination à participer à la relance économique, par l'offre supplémentaire de facilités aux entreprises pour fluidifier la chaîne logistique en perpétuelle mutation. Il en est ainsi de la possibilité de remplacer la garantie bancaire par celle basée sur la confiance, sous forme d'une caution morale.

C. Le développement du commerce électronique.

La pandémie à Covid-19 a donné un coup d'accélérateur inattendu au développement du commerce électronique. Déjà en 2018, l'Organisation mondiale des Douanes avait pris la pleine mesure de son ampleur en produisant **un Cadre de quinze (15) Normes pour régir le commerce électronique transfrontalier.**

Hormis les initiatives communautaires visant à réglementer le commerce électronique, il est important de souligner que, depuis décembre 2019, le Ministère du Commerce et des PME a lancé une Stratégie nationale de Développement du Commerce électronique (SNDCE).

D'ailleurs, le législateur sénégalais, à travers la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques a défini le commerce électronique *comme l'activité économique par laquelle une personne propose ou assure, à distance et par voie électronique, la fourniture de biens ou la prestation de services.*

Le thème de la JID interpelle les Douanes sénégalaises sur la prise en charge du commerce en ligne par l'adoption d'une dynamique de collaboration avec tous les acteurs et parties prenantes et avec la nécessité d'adapter les orientations générales du Cadre à nos réalités.

Cette collaboration facilitera **la mise en place d'un mécanisme d'échange de données préalables entre les parties prenantes et la Douane et un cadre légal y afférent.** Ces prérequis contribuent à asseoir une stratégie de gestion des risques pour la durabilité de la chaîne logistique.

Par ailleurs, la Direction générale des Douanes est en train de s'approprier la Stratégie nationale de Développement du Commerce électronique, notamment en ces axes relatifs à la facilitation des opérations de commerce extérieur aux acteurs et à la mise à niveau de la réglementation douanière notamment, la définition de procédures de dédouanement simplifiées adaptées, intégrant un système de paiement électronique des droits et taxes.

Enfin, il convient **de renforcer les partenariats avec les services publics** (Ministère en charge du Commerce, Ministère en charge de l'Économie numérique, la Poste, DGID, ADIE, ADPME, ASEPEX, le Conseil national du numérique, ARTP, ANSD...) **et avec les acteurs privés.**

III. Le Renouveau par l'adoption des technologies de pointe

L'OMD encourage l'utilisation des technologies de pointe dans les procédures et contrôles douaniers, après le parachèvement de la dématérialisation des méthodes de travail.

A. Le parachèvement de la dématérialisation et de l'automatisation des procédures

La logique de dématérialisation dans laquelle s'est engagée la Direction générale des Douanes constitue un avantage significatif dans la gestion de la COVID-19. Cette démarche se traduit actuellement à travers le contrôle unifié de la déclaration en douane avec ses documents joints, le déploiement d'applications métiers et de solutions digitales, collaboratives et d'assistance en ligne au profit des usagers (Helpdesk). En outre, de nouveaux outils de facilitation et de sécurisation des procédures de dédouanement ont été greffés au système GAINDE (GRED, FNID, GSPP, E-transit, Ticket libérateur).

Dans le vaste chantier du **Renouveau**, la Direction générale des Douanes est en train de parachever la dématérialisation par l'automatisation de la prise en charge des marchandises admises en magasins et aires de dédouanement, du contrôle de la TVA suspendue et des procédures simplifiées de dédouanement. Il est également prévu l'optimisation et le déploiement des outils liés à la gestion du risque, le découpage en modules métiers du système GAINDE ainsi que la dématérialisation des certificats de mise à la circulation (CMC) et passavants de circulation.

B. La digitalisation et la transformation numérique

La stratégie de digitalisation (numérisation de documents afin de les sauvegarder sur un support informatique) de la Direction générale des Douanes est en phase avec l'exigence de renouveau qu'exige le contexte sanitaire actuel.

Il convient de noter que la digitalisation constitue une action phare du plan stratégique de la Direction générale des Douanes. Celle-ci se traduit par un ensemble d'outils, notamment la Gestion électronique des documents (GED) et la gestion électronique des dossiers médicaux du personnel en Douane (OPENCLINIC).

Il convient de promouvoir l'appropriation et la généralisation de ces outils numériques qui, du reste, épousent la stratégie numérique 2016-2025 issue du Plan Sénégal émergent.

Par ailleurs, au-delà de la mise en place de procédures numérisées et de la dématérialisation, se pose un réel besoin de collecte et d'analyse des données. C'est tout le sens de la mise œuvre des outils d'aide à la décision.

C. Les Outils d'aide à la décision

Ces outils d'aide à la décision sont des moyens servant à la collecte, la consolidation, la modélisation et la restitution des données aux fins d'aider à prendre des décisions

stratégiques. Ils ont leur importance dans le contexte actuel pour permettre, par anticipation, une meilleure prise de décision.

A ce sujet, la Direction générale des Douanes participe aux projets d'échanges de données et d'informations, à savoir le Système interconnecté de gestion des marchandises en Transit (SIGMAT), le Réseau douanier mondial de lutte contre la Fraude (CEN), le croisement de données entre la DGD, la DGID et l'ANSD (TANDEM). De tels outils facilitent la prise de décision à travers l'informatique décisionnelle (B.I) et le système internalisé d'analyse de risque appelé TAME (connu sous l'acronyme Traitement automatisé des marchandises par voie électronique).

Par ailleurs, l'usage des moyens de contrôle non intrusif, comme les scanners, sera généralisé dans les opérations de surveillance.

Au total, l'ambitieux Programme de Modernisation de l'Administration des Douanes (PROMAD), tel que conçu, devrait lui permettre de se projeter vers la Douane du futur, c'est-à-dire celle plus résiliente et plus performante au service des populations.